

## POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

**Bureau du 19 septembre 2024 à Paray-le-Monial à 9h30 (Pays)**

### **Relevé de décisions et d'échanges**

**Etaient présents :** André Accary, Pierre Berthier, David Cordeiro, Stéphanie Dumoulin, François De Bélizal, Fabien Genet, Gérald Gordat, Edith Gueugneau, Christian Lavenir, Jean-Marc Nesme, Philippe Paperin et Denis Prost

**Excusés :** Bernard Labrosse

**Absent :** Dominique Lotte et Georges Rousselet

#### **Rappel de l'ordre du jour**

##### **Administration, finances et ressources humaines**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juin 2024

##### **Urbanisme**

- Taxe d'aménagement : retour des services financiers et de l'Etat. Préparation du budget 2025.
- Travail à engager d'ici 2026 sur l'évolution du service urbanisme

##### **SCoT**

- Avis SCoT sur la révision du SCoT du Beaujolais (notification 25 juillet 2024)
- Avis SCoT sur le projet de PLUI de la CC Brionnais-Sud-Bourgogne, arrêté par délibération en date du 23 juillet 2024
- Avis SCOT sur le projet de champ photovoltaïque à Digoïn
- Avis SCOT sur le projet de champ photovoltaïque à Rigny-sur-Arroux

##### **UNESCO**

- Rencontre avec les représentants de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire en vue de la constitution d'un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental)

##### **Pays d'art et d'histoire**

- Retour sur le programme d'activité de l'été 2024

##### **Attractivité**

- Salons touristiques 2025

##### **Santé**

- Semaines d'information sur la santé mentale : programme 2024
- Intervention de la CPAM au comité syndical du 14 octobre 2024

XXXXXXXXXX

**Le président** accueille les membres du Bureau.

## **Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juin 2024 – Rapporteur : Jean-Marc Nesme**

---

**Les membres du Bureau présents et représentés approuvent le relevé de décisions de la réunion du 28 juin 2024.**

## **Urbanisme – Rapporteur : Jean-Marc Nesme**

---

### **Taxe d'aménagement : retour des services financiers et de l'Etat. Préparation du budget 2025**

**Le président** explique que le financement du service urbanisme est un sujet difficile. Il rappelle que, lors de la dernière réunion du Bureau, les élus avaient envisagé la mobilisation de la taxe d'aménagement. Les services du PETR ont consulté les services de l'Etat à ce sujet. Il s'avère que cette mobilisation de la taxe d'aménagement à la fin de l'instruction des autorisations du droit des sols n'est pas possible, tous les détails ont été consignés dans la note de synthèse adressée aux membres du Bureau.

**Le président** émet deux hypothèses : d'une part, augmenter la cotisation des communautés de communes, d'autre part, faire payer les communes à l'acte. Il ajoute qu'au printemps 2025, le PETR va recevoir les communes de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne, une fois le PLUi adopté.

**Stéphanie Dumoulin** indique que deux communes s'orientent vers un vote négatif du PLUi, ce qui retarderait l'arrivée des communes à l'automne 2025. Elle explique que certains élus sont opposés aux lois qui réduisent la consommation foncière. Du fait notamment que le PLUi interdit les volets en Z en bois et les bacs aciers sur les toitures, certains maires veulent voter contre. Ces élus sont opposés au principe même du document d'urbanisme qu'est le PLUi. La présidente essaye de faire tout ce qu'elle peut pour faire évoluer leur position, en vain. Le sous-préfet, accompagné des services de la DDT, est venu leur expliquer les enjeux, qu'elle serait leur responsabilité s'ils votaient défavorablement. Les maires concernés ne donnent pas les bonnes informations à leurs conseils municipaux. Il y a un réel problème de compréhension et de compétence qui bloque l'avancement de la démarche.

Selon **Philippe Paperin**, c'est d'autant plus regrettable, qu'il n'y a pas de réels enjeux dans les communes concernées.

**Stéphanie Dumoulin** indique que certaines communes devraient voter favorablement avec des réserves. Il est indispensable que toutes les communes donnent un avis favorable. Sinon, il faudra rediscuter. Les communes arriveront donc à l'instruction au PETR au mieux au printemps 2025, sinon en fin d'année 2025.

**Le président** indique que les services du PETR ont fait des prévisions budgétaires pour le service urbanisme (déjà présentées en juin 2024). Il les détaille :

2025 : + 0,42 €/habitant

2026 : + 0,21 €/habitant + avance de trésorerie en fin d'année pour achat du poste informatique, mobilier, travaux...

2027 : + 0,72 €/habitant

2028 : éventuel paiement à l'acte des dossiers d'urbanisme par les communes ; ou clé de répartition communes/CC, avec diminution de la cotisation globale au PETR pour les intercommunalités

**Total sur 3 ans : estimation à + 1,35 € par habitant soit 116 893 € supplémentaires sur trois ans, répartis selon un principe de solidarité entre les communautés de communes du territoire du PETR.**

**Le président** ajoute qu'il faut prendre une décision pour 2025. Ensuite, pour 2026, il faudra examiner la possibilité de facturer aux communes, ce qui diminuerait d'autant la cotisation des communautés de communes.

Selon **Philippe Paperin**, il existe un risque que certaines communes disent à leurs administrés de ne pas déclarer leurs travaux si le coût de l'instruction est directement facturé aux communes.

**David Cordeiro** : nous avons un système atypique qui a ses vertus, dont la mutualisation. Le budget du Pays est gonflé par ce service qui relève d'une compétence communale. On est aujourd'hui à la limite du système. Soit on fait payer les communes, soit on reste dans une mutualisation totale, soit on trouve une solution intermédiaire. La plupart des collectivités font payer à l'acte. On ne doit pas alourdir la charge du Pays en matière d'urbanisme. Il faut lui redonner du souffle sur la partie « missions d'un laboratoire d'idées ».

Pour **Gérald Gordat**, le Pays est une structure de projets, pas une structure de gestion. Il faut travailler sur la cotisation sur la partie « projets ». Personne ne critiquera le paiement à l'acte. Il se dit favorable à ce que ce soit l'intercommunalité qui finance le service urbanisme. Il faut voir comment l'instruction pourrait être intégrée dans les statuts des communautés de communes. On gère le PLUi, l'urbanisme, l'eau, ce serait logique. Le paiement à l'acte semble être une solution pour arrêter les débats stériles, chaque fin d'année lors du vote du DOB du PETR. Il trouve logique que ce soit l'intercommunalité qui paie le service, « sinon les communes vont hurler ».

**David Cordeiro** est convaincu de l'intérêt de la mutualisation. Il faut se mettre d'accord sur le service qu'on offre. On ne doit pas assurer la charge du travail des architectes.

**Le président** ajoute : et le travail des secrétaires de mairie. Il constate que la plupart des dossiers arrivent incomplets au PETR, ce qui génère du travail aux agents qui doivent sans cesse demander des compléments. On doit aussi respecter les délais d'instruction, pour ne pas se retrouver dans le tacite.

**Dominique Fayard** constate que les agents du service passent beaucoup de temps sur certains dossiers, notamment au niveau de l'accessibilité, plusieurs jours parfois pour un seul dossier, de sorte que le dossier soit nickel et obtienne un avis favorable au premier passage devant la commission. Est-ce cela que les élus attendent du service ?

**David Cordeiro** constate que les services de l'État font de plus en plus de tacite, faute de personnel.

**Le président** rappelle que le transfert de l'instruction du droit des sols de l'État aux collectivités n'a jamais été compensé sur le plan financier.

**François de Bélizal** ajoute qu'il faut éviter de dénaturer l'ADN du Pays, qui est d'être un laboratoire d'idées, et qui devient un service de gestion au regard de la part croissante prise par le service urbanisme.

**La directrice** rappelle que, par le passé, le PETR ayant une avance conséquente de trésorerie, liée notamment à des versements en retard et simultanés de grosses subventions et une gestion très rigoureuse, il a été possible d'absorber « dans le pot commun » la hausse des charges liée au développement du service urbanisme, en partie cependant au détriment des autres services. Ce n'est plus possible aujourd'hui, alors que la trésorerie du PETR a été épuisée.

**Le président** observe qu'il y a très peu de constructions nouvelles dans les dossiers instruits.

**Edith Gueugneau** ajoute que beaucoup d'habitat ancien est racheté, mais pas rénové. Les élus essayent de faire avancer les choses dans le cadre des OPAH.

**Philippe Paperin** ajoute que la démographie n'est pas très favorable, avec le vieillissement de la population.

**David Cordeiro** constate que, dans le Mâconnais, les communes paient à l'acte et ça se passe bien.

**Le président** interroge : que fait-on pour le budget 2025 ?

**Edith Gueugneau** : il faut avoir une discussion avec les présidents des communautés de communes sur le financement du service.

**Le président** répond que les présidents de communautés de communes sont dans la salle. Il propose, pour 2025, une augmentation de la cotisation des communautés de communes, *a minima* de 0,42 € par habitant, puis de travailler à une proposition pour l'année 2026.

**Une discussion s'engage** à partir de la présentation, par Dominique Fayard, d'exemples du nombre de dossiers traités en 2023 par commune.

**Gérald Gordat** souhaiterait que ce soient les intercommunalités qui paient à l'acte.

**Le sénateur** ajoute que la facturation à la commune peut effectivement poser des problèmes. Entre le financement actuel par la communauté de communes et le financement à l'acte, est-ce qu'il y a de grands écarts ? Tout bouleverser, retourner en arrière et vers les communes ne lui semble pas être la bonne solution. Si on demande aux communes de payer à l'acte, elles vont avoir l'impression de payer deux fois.

Selon **Gérald Gordat**, l'idée est d'éviter le débat de fin d'année sur la hausse des cotisations. Il faut que ça reste au niveau des communautés de communes. À l'acte aux communes, c'est une mauvaise idée. À l'acte à l'intercommunalité, si c'est finançable par l'intercommunalité ça peut être étudié, sinon ça n'a pas de sens.

**Le président** interroge : est-ce que vous êtes d'accord pour qu'en 2025 on demande aux communautés de communes une hausse de 50 centimes par habitant pour financer le service urbanisme ?

Denis Prost constate que, compte tenu des délais, on n'a pas le choix.

**Le président** ajoute qu'on pourrait repousser la révision du SCoT à plus tard. La révision, c'est un coût de 300 000 à 400 000 €.

**Le sénateur** va dans ce sens. Au regard du contexte actuel, il ne faut pas engager la révision du SCoT.

**Le président** demande : est-ce que vous êtes d'accord pour préparer le DOB pour 2025 avec une hausse *a minima* de 50 centimes par habitant ?

**Dominique Fayard** insiste sur le fait que cette hausse de 50 centimes par habitant de la cotisation ne couvrira que les frais liés au service urbanisme. La hausse de la cotisation pour 2025 sera donc supérieure, car il faudra aussi tenir compte de l'évolution générale des coûts des autres services. Toutes les dépenses augmentent : charges salariales, frais de fonctionnement quotidien, recours à des fournisseurs, pour toutes les collectivités et pour tout le monde dans le contexte actuel. Elle rappelle qu'en 2024, il a été demandé

aux chargés de mission une réduction significative de leurs budgets d'action. On ne peut pas réduire ainsi indéfiniment les budgets dédiés aux actions. Cela n'a pas de sens d'avoir un chargé de mission, et de devoir lui dire : « *on peut payer ton salaire, mais tu n'auras pas de budget pour mener à bien tes actions !* ». En tant que directrice, il est de son devoir, selon elle, d'attirer l'attention des élus sur tous les aspects qui doivent rentrer en compte dans la prise de décision. Elle s'inquiète des conséquences que pourrait avoir une nouvelle baisse des budgets dédiés aux actions des chargés de mission et qui se traduirait inévitablement par de la démotivation voire des départs. Elle insiste sur la qualité de l'équipe qu'elle a contribué à constituer, de l'implication des agents dans leurs missions, de la grande qualité des actions menées. Il faut que les chargés de mission aient des moyens pour mener à bien leurs actions.

**Fabien Genet** s'interroge sur l'opportunité de porter à connaissance des communes le coût de l'instruction de leurs dossiers d'urbanisme par le PETR.

Sur proposition de **la directrice**, et après accord du président, le tableau discuté en séance, sera envoyé aux membres du Bureau.

**Edith Gueugneau** observe des oppositions entre les petites et les grandes communes. Il n'y a pas de solidarité entre les petites communes et les villes centres. Elle le regrette.

**Fabien Genet** met en garde : avec l'hypothèse du paiement à l'acte par les communes, on va rouvrir le débat entre petites et grandes communes, « *les permis sont concentrés dans les villes, etc.* », « si on peut s'épargner ce bazar-là, ce n'est pas plus mal ».

**Les membres du Bureau présents et représentés approuvent donc le principe d'une hausse de cotisation en 2025, a minima de 50 centimes par habitant (montant correspondant uniquement aux besoins du service urbanisme), sachant que la hausse sera supérieure pour prendre en compte les besoins des autres services.**

**SCoT – Rapporteur : David Cordeiro**

---

#### **Avis SCoT sur la révision du SCoT du Beaujolais (notification 25 juillet 2024)**

**David Cordeiro** propose un avis favorable avec la réserve suivante : « L'encadrement de projets de grand éolien, s'il est bien prévu par le projet de DOO, pourrait mentionner le périmètre du futur Bien « bocage de l'élevage bovin », proposé à l'inscription au patrimoine mondial, par le PETR du Pays Charolais-Brionnais, et se référer à l'étude d'Aire d'influence paysagère (AIP) pilotée par les services de l'Etat en Saône-et-Loire ».

**Les membres du Bureau présents et représentés émettent un avis favorable sur la révision du SCoT du Beaujolais. Cet avis sera soumis à délibération du comité syndical dans sa séance du 14 octobre 2024.**

**Avis SCoT sur le projet de PLUI de la communauté de communes Brionnais-Sud-Bourgogne, arrêté par délibération en date du 23 juillet 2024**

David Cordeiro propose un avis favorable assorti de plusieurs réserves.

Dominique Fayard communique ces réserves :

- Le classement en Espaces Boisés Classés (article L. 113-1 du Code de l'urbanisme) semble assez peu mobilisé.
- Le classement de ripisylves en espaces protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme semble peu utilisé dans le règlement graphique.
- La position de la communauté de communes pourrait être clarifiée en ce qui concerne l'éolien, notamment en lien avec le périmètre du Bien proposé à l'Unesco et sa zone tampon.

Dominique Fayard insiste sur le fait que d'une manière générale, pour éviter toute mauvaise interprétation ultérieure, il est indispensable de préciser clairement et systématiquement s'il s'agit du « périmètre du Bien » et/ou du « périmètre de la zone tampon ». La seule mention de « périmètre UNESCO » est erronée et sera source de confusion.

- L'enjeu autour des gares de La Clayette et Chauffailles et la stratégie foncière concernant leurs abords pourrait être plus développé, au regard de l'actualité concernant la ligne TER les desservant.

Dominique Fayard ajoute que les services du PETR, qui ont relu attentivement le document en équipe, feront quelques remarques, directement aux services de la communauté de communes, concernant le repérage de bâtiments remarquables qui auraient pu être oubliés.

***Les membres du Bureau présents et représentés émettent un avis favorable sur le PLUI de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne moyennant les réserves présentées ci-dessus. Cet avis sera soumis à délibération du comité syndical dans sa séance du 14 octobre 2024.***

**Avis SCOT sur le projet de champ photovoltaïque à Digoin**

David Cordeiro propose un avis favorable, conformément à celui de la commune, sous réserve que le raccordement n'impacte pas la rue des Blattiers.

Il s'agit d'un projet d'installation de photovoltaïque au sol sur une friche industrielle, sur le site Allia, c'est-à-dire sur un espace déjà urbanisé et bétonné.

***Les membres du Bureau présents et représentés émettent un avis favorable sur le projet de champ photovoltaïque à Digoin.***

**Avis SCOT sur le projet de champ photovoltaïque à Rigny-sur-Arroux**

David Cordeiro propose un avis favorable conformément à celui de la commune, sous réserve que le projet d'agrivoltaïsme soit en accord avec la position de la CDPENAF, selon le SCoT modifié.

***Les membres du Bureau présents et représentés émettent un avis favorable sur le projet de champ photovoltaïque à Rigny-sur-Arroux.***

### **Avis SCOT sur le projet de champ photovoltaïque à Gueugnon**

**David Cordeiro** propose un avis favorable conformément à celui de la commune, sous réserve que le projet d'agrivoltaïsme soit en accord avec la position de la CDPENAF, selon le SCoT modifié.

***Les membres du Bureau présents et représentés émettent un avis favorable sur le projet de champ photovoltaïque à Gueugnon.***

**Dominique Fayard** rappelle que ces avis sont émis à partir de la version modifiée du SCoT, laquelle comporte quelques prescriptions, qu'elle énumère (voir SCoT modifié page 43), et qui renvoie pour les autres sujets à la doctrine préparée par la Chambre d'agriculture pour la CDPENAF. Elle indique que cette doctrine est écrite mais, qu'à ce jour, elle n'a pas été officiellement adoptée.

### **UNESCO – Rapporteur : Jean-Marc Nesme**

---

**Le président** ne revient pas sur la liste des actions de promotion et de sensibilisation à la candidature UNESCO menées par l'équipe du PETR (Unesco et attractivité) au cours des mois de juin à septembre 2024, présentée dans la note de synthèse.

**Le président** indique que, depuis juillet 2024, une lettre d'info mensuelle est éditée et envoyée à quelque 250 destinataires, principalement des élus.

### **Rencontre avec les représentants de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire**

À la demande des représentants de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, une rencontre a été organisée avec les représentants du PETR, le mercredi 18 septembre 2024 à 10h au PETR, en vue de la constitution d'un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental).

**Le président** relate : Jean-Jacques Lahaye, vice-président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire représentait le président, Bernard Lacour, excusé. Il était accompagné d'un collaborateur. Pour le Pays ont participé : le président, le vice-président chargé de la candidature UNESCO, Dominique Fayard, Aurélien Michel et Marie Dury. La Chambre d'agriculture se propose de créer un GIEE pour s'engager dans la candidature UNESCO du Pays Charolais-Brionnais. Le président rappelle que la Chambre d'agriculture soutient ce projet depuis 2012. Monsieur Lahaye a tenu à le rappeler. Nous avons discuté de choses et d'autres et notamment du plan de gestion qui nous est demandé. Le président dit avoir proposé à la Chambre d'agriculture au travers de ce GIEE de s'occuper de la gestion et la valorisation du Bien, en lien et en partenariat avec le PETR. Une réponse est ainsi apportée à une des demandes du CNBFPM et des trois inspecteurs généraux venus à l'été 2023, dont on n'a pas toujours le rapport. Le président dit avoir proposé que, dans les mois qui viennent, une réunion soit organisée avec les maires, les éleveurs et les membres de la conférence des parties. Monsieur Lahaye va en parler au président de la Chambre d'agriculture. Le président y voit une issue positive à ce problème de la gestion et de la valorisation de la candidature.

**Le président** demande ensuite à François de Bélizal s'il veut intervenir.

**François de Bélizal** note qu'il va falloir que la Chambre d'agriculture trouve les moyens financiers et humains d'animer le GIEE. S'il n'y a pas de moyens, ils ne mettront personne sur le projet.

### **Pays d'art et d'histoire du Pays Charolais-Brionnais – Rapporteur : François de Bélizal**

---

## **Retour sur le programme d'activités de l'été 2024**

**François de Bélizal** explique que, comme chaque année, le Pays d'art et d'histoire du Pays Charolais-Brionnais, en partenariat avec les offices du tourisme, a proposé un programme d'animations (mai-octobre 2024). La programmation comprenait des **visites-découvertes, des conférences, un escape game et des « boca'balades »** (balade de 5km à 10km).

À ce jour, **313 visiteurs** ont suivi la programmation soit une **moyenne de 18 visiteurs par date**. La fréquentation est en baisse par rapport à 2023 (moyenne de 28 visiteurs par date), sans doute en raison de la météo pluvieuse du début de l'été.

Des **découvertes insolites** ont été proposées, telles que des **visites nocturnes à la lampe torche des églises** romanes d'Anzy-le-Duc et de Bois-Sainte-Marie, des **accès à des lieux inédits** tels que les châteaux de Rambuteaux et d'Arcy, des **boca'balades** pour découvrir le territoire du futur Bien UNESCO.

Les quatre visites ayant attiré le plus de visiteurs sont celles du château d'Arcy (62 personnes), du château de Rambuteau (47 personnes), la visite de l'église d'Anzy-le-Duc à la lampe torche (31 personnes) et la visite de Gueugnon à l'occasion des 300 ans de la fondation des forges de la ville (44 personnes).

Comme en 2023, plusieurs sessions de l'**escape game « Archi en panique »** ont été proposées à Bourbon-Lancy, Paray-le-Monial, Gueugnon et Digoin. Des sessions seront proposées à l'automne à la Clayette.

Des **boca'balades** pour mettre en valeur le Bien candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO ont été organisées à Charolles, Briant et Saint Symphorien-des-Bois. Elles ont attiré 29 visiteurs.

Le **cycle de conférences** a réuni 43 visiteurs répartis sur 3 conférences : « *Cures thermales, visites royales* », « *Pourquoi les musées ?* » et « *La formation d'un paysage d'élevage* ». Deux autres conférences sont prévues à l'automne.

L'année 2024 a été l'occasion pour le Pays d'art et d'histoire du Pays Charolais-Brionnais d'explorer **une autre temporalité dans sa programmation**. Pour la première fois, celle-ci s'étendait hors des grandes vacances d'été en organisant des événements lors des vacances de printemps et d'automne. Durant les vacances de printemps, les 4 événements ont rassemblé 93 visiteurs ce qui est encourageant pour le développement d'activités à cette période.

**François de Bélizal** insiste sur le vrai plus que représentent ces activités pour le territoire. On ne peut que se féliciter de la qualité du programme et des actions réalisées.

**François de Bélizal** fait ensuite la promotion des Journées européennes du patrimoine. Il présente les animations qui seront proposées par le Pays Charolais-Brionnais à Iguerande et à la Maison du Charolais. Ces deux journées devraient attirer du monde. C'est un vrai plus apporté aux habitants par le PETR.

**André Accary** ajoute que le Département reprend un stand sur le Salon international de l'agriculture en février 2025. Il constate que le tourisme s'est effondré cette année à cause de la météo.

## Attractivité – Rapporteur : Philippe Paperin

---

### Participation du PETR aux salons touristiques 2025

Philippe Paperin explique que, dans le cadre de la promotion touristique du territoire, le Pays Charolais-Brionnais participe depuis plusieurs années à des **salons touristiques**. Ces événements sont **coordonnés par la Mission Tourisme** à l'échelle du Département.

En janvier 2024, la Mission Tourisme a proposé une sélection de salons touristiques aux offices de tourisme de Saône-et-Loire afin de récolter leurs souhaits pour 2025. Chaque année le Département participe à 3 salons touristiques : le Mahana à LYON, le Randonneur à LYON et le SITV à COLMAR. Le résultat de ce sondage a fait ressortir un trio de tête :

- 1<sup>er</sup> salon du Randonneur – LYON
- 2<sup>ème</sup> salon international du tourisme et des voyages (SITV) – COLMAR
- 3<sup>ème</sup> ex aequo Mahana – LYON et salon des voyages – CLERMONT-FERRAND

Etant sur la base de 3 salons par an, la Mission Tourisme a départagé les 2 salons arrivés ex aequo en 3<sup>ème</sup> position. Le choix s'est porté sur le salon des voyages de CLERMONT-FERRAND pour 2025.

Quelques informations sur ce salon :

- *l'entrée au salon est payante (9€) et a permis en 2024 d'avoir une visitorat certes modeste (5000 ce qui est déjà bien pour une 1<sup>ère</sup> édition) mais de très grande qualité selon les exposants présents (certains hébergeurs présents ont d'ailleurs réalisé plusieurs réservations sur place pendant le salon)*
- *La cible est de 35-55 ans, plutôt des familles*
- *Jessica Pommier, l'organisatrice, porte seule ce salon grâce à la passion qui l'anime et a voulu créer un salon du tourisme nouvelle génération : elle conçoit ce salon un peu comme un festival avec food trucks, spectacles, conférences d'influenceurs voyage etc.*

Pour rappel, le PETR prend en charge le comptoir Charolais-Brionnais sur le stand de la Mission Tourisme pour 2 salons par an : le Mahana et le salon du Randonneur (mais pas pour le SITV).

**Il est proposé aux élus que le Pays Charolais-Brionnais :**

- **participe**, pour la 1<sup>ère</sup> année, **au salon des voyages de CLERMONT-FERRAND** qui aura lieu les 11 et 12 janvier 2025 pour la somme de 1 000 € (à la place du Mahana de LYON, coût 1 700 €).
- **reconduise sa participation au salon du Randonneur de LYON** du 21 au 23 mars 2025 pour la somme de 2 500 € (tarif identique à 2024).
- **ne participe pas**, comme les années précédentes, **au SITV de COLMAR** (coût 1 500 €).

Le salon du randonneur marche très bien souligne **le président**.

**Les membres du Bureau présents et représentés émettent un avis favorable pour que le PETR du Pays Charolais-Brionnais :**

- **participe**, pour la 1<sup>ère</sup> année, **au salon des voyages de CLERMONT-FERRAND** qui aura lieu les 11 et 12 janvier 2025 pour la somme de 1 000 € (à la place du Mahana de LYON, coût 1 700 €)
- **reconduise sa participation au salon du Randonneur de LYON** du 21 au 23 mars 2025 pour la somme de 2 500 € (tarif identique à 2024)
- **ne participe pas**, comme les années précédentes, **au SITV de COLMAR** (coût 1 500 €)

**Cet avis sera soumis à délibération du comité syndical dans sa séance du 14 octobre 2024.**

## Santé

---

### Intervention de la CPAM au comité syndical du 14 octobre 2024

#### **Rapporteur : Jean-Marc Nesme**

**Le président** indique que les élus recevront, lors de la réunion du comité syndical du 14 octobre 2024, Clémence Deroye, directrice santé de la Caisse d'assurance maladie de Saône-et-Loire, qui présentera un diagnostic de l'accès aux soins de premier recours sur le territoire du Charolais-Brionnais, les aides financières et les dispositifs existants pour inciter l'installation des professionnels de santé, particulièrement des médecins généralistes. Son intervention sera suivie d'un temps d'échange avec les élus.

**Le président** a proposé une conférence des maires simultanée à ce comité syndical pour que les maires puissent écouter cette intervention qui va les intéresser.

**Edith Gueugneau** demande où on en est avec les cabinets de recrutement.

**Denis Prost** fait un état des lieux. Le cabinet Activa Médical a présenté les offres du Charolais-Brionnais à 14 médecins, qui n'ont pas donné suite. Deux professionnels ont été plus loin dans leur démarche. Un échange a eu lieu en septembre 2023 avec le docteur Melania-Ionela IVASCIUC, qui s'est installée ailleurs pour des raisons personnelles. Le docteur Xavier MAILLARD est venu, quant à lui, faire un remplacement pendant 4 jours à la MSP de La Clayette en mars 2024, il n'a pas donné suite. Le cabinet Activa Médical envoie chaque mois au PETR un point d'étape des démarches entreprises. La démarche du cabinet CFIPF est différente, incluant l'accompagnement de professionnels étrangers et l'apprentissage du français. Les personnes projettent un changement de vie qui peut prendre du temps. Le cabinet ne nous a pas fait de retour de profil. Il indique avoir présenté les lieux d'installation mais les personnes concernées n'ont pas souhaité s'installer en Bourgogne. Le cabinet n'a pas donné de nouvelles depuis la dernière demande d'information faite par le PETR en décembre 2023.

**Denis Prost** rappelle que le PETR a signé une convention d'un an reconductible un an avec chacun des cabinets. La reconductibilité prendra fin en février 2025. La somme correspondante aux recherches engagées a été budgétée. À ce jour, les dépenses suivantes ont été engagées. Concernant Activa Médical, un premier acompte a été versé à la signature de 30 %, soit 5 292 € TTC, le 28 février 2023, un deuxième acompte de 30 %, soit 5 292 € TTC, a été versé à la réception, le 21 mars 2024, d'une facture faisant suite à la présentation d'un médecin à La Clayette en mars 2024. Le cabinet CFIPF n'a pas demandé d'avance. Le PETR a perçu une subvention de 6 000 € (3000 € par recherche) du Département de Saône-et-Loire. Une demande de financement auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté a été faite. Son versement est conditionné à l'installation d'un médecin.

**Edith Gueugneau** interroge le président du Département sur les antennes départementales, est-ce qu'il y a une évolution ?

**André Accary** répond que le Département continue à recruter, mais qu'on est actuellement dans le pic des départs en retraite. Le point sensible reste le Charolais-Brionnais. La zone est très vaste. Il est très compliqué de faire venir des praticiens. Le Département s'est vu obliger de signer des contrats de vacation pour répondre à certaines urgences.

**Edith Gueugneau** alerte : à Bourbon-Lancy, dans un an, on n'a plus de médecin !

**Le président** fait savoir que les étudiants en médecine de Dijon, qui commencent leur internat, viennent à Paray-le-Monial et à Bourbon-Lancy le week-end du 4 au 6 octobre 2024 pour un séjour de découverte, culturel et festif. Le président précise qu'il interviendra pour vanter les atouts du Charolais-Brionnais. Il informe que le Département prend en charge en partie le déplacement. Le Pays n'ayant pas les moyens de payer le cocktail le samedi soir à Paray-le-Monial, la mairie en assumera le coût. C'est une occasion pour intéresser les étudiants, qui commencent juste leur internat.

**Le président** rappelle que le Centre hospitalier du Pays Charolais-Brionnais a demandé un deuxième scanner et une deuxième IRM pour faire face aux délais d'attente, trop longs pour les patients (3 mois). Il attend une réponse de l'ARS pour fin septembre, il espère qu'elle sera positive.

**Denis Prost** constate que les délais d'attente pour les patients sont les mêmes du côté du Roannais.

### **Semaines d'information sur la santé mentale : programme 2024**

**Rapporteur : Denis Prost**

**Denis Prost** présente ensuite les Semaines d'information sur la santé mentale, qui se dérouleront **du 7 au 26 octobre 2024**. Le thème 2024 est : « **En mouvement pour notre santé mentale** ». La brochure de l'édition 2024 des SISM a été remise sur table. Elle a été envoyée par courrier aux 129 mairies du Pays Charolais-Brionnais et distribuée aux partenaires.

Dans le cadre du Conseil local en santé mentale (CLSM), qui s'inscrit lui-même dans le Contrat local de santé (CLS) du Pays Charolais-Brionnais, et comme les années précédentes, **une brochure a été conçue et éditée par les services du PETR (santé et attractivité) rassemblant les actions menées par le PETR et les partenaires du CLSM.**

Pour l'édition 2024, de nombreuses actions seront proposées au public : ateliers, conférences, excursions, initiations, etc.

#### **Formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) destinée au grand public**

Dans le cadre des SISM, le PETR organise une **formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM)** ouverte au public. Selon l'Organisation mondiale de la santé, une personne sur quatre est touchée au cours de sa vie par un trouble de santé mentale. On connaît donc forcément quelqu'un, autour de soi, qui a été, est ou sera concerné par ce type de troubles à un moment ou un autre. Cette formation citoyenne, comme celle destinée aux premiers secours physiques, vise à **former des secouristes pour qu'ils soient capables de mieux repérer les principaux troubles en santé mentale (dépression, anxiété, psychose...) et d'adopter un comportement adapté**. Il y est aussi expliqué **comment agir, quoi dire (ou ne pas dire) et savoir faire face à une situation de crise (crise suicidaire, crise de panique, prise de substances, etc.)**.

#### **La formation s'organise comme suit :**

 2 x 7 heures – de 9h à 17h30

 Samedis 12 et 19 octobre – La participation aux deux jours est obligatoire

 Dans les locaux du Pays Charolais-Brionnais – 7, rue des champs seigneur – Paray-le-Monial

 Pour toute personne intéressée à partir de 18 ans

Inscription possible jusqu'au 18 septembre : [sante@charolais-brionnais.fr](mailto:sante@charolais-brionnais.fr)

#### **Formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) destinée aux professionnels**

Par ailleurs, une formation aux Premiers secours en santé mentale est organisée à destination des professionnels les 21 et 22 octobre de 9h à 17h30 à Paray-le-Monial (locaux du PETR).

### **Avenant du Contrat local de santé**

**Denis Prost** rappelle qu'une délibération sera prise lors du comité syndical du 14 octobre 2024 pour permettre au président de signer un avenant au Contrat local de santé. En effet, le Contrat local de santé prend fin en décembre 2024. Un travail est en cours pour son renouvellement. L'avenant aborde les points suivants : la prolongation du Contrat local de santé jusqu'au 31 décembre 2025 ; l'ajout d'une fiche action pour formaliser le travail déjà engagé autour des premiers secours en santé mentale.

### **Étapes du renouvellement du Contrat local de santé**

**Denis Prost** détaille ensuite le calendrier de travail :

19 décembre 2024 : présentation du diagnostic santé financé par l'ARS en vue du renouvellement du CLS

Engagement des groupes de travail pour intégrer les remontées de terrain aux échanges, mieux connaître l'existant et cibler les besoins à couvrir :

- Santé environnement : réunion annulée faute de participants
- Accès aux soins : le 11 avril 2024, 8 personnes
- Santé mentale : le 11 avril, 13 juin et 12 septembre 2024 (une dizaine de personnes en moyenne)
- Prévention : le 23 mai 2024, 14 personnes
- Personnes âgées : le 23 mai, 10 personnes
- Réflexion sur un nouvel axe non existant dans le contrat actuel : le handicap. Temps de travail annulé à la suite de plusieurs contraintes d'agenda des personnes inscrites.

Reste à programmer/faire :

- Une nouvelle date sur l'accès aux soins en soirée pour permettre aux libéraux de participer aux échanges.
- Une nouvelle date sur le handicap, besoin mis en avant par les professionnels.
- Rédiger le nouveau Contrat local de santé
- Signature à prévoir vers le milieu d'année/ fin 2025

**Le président** remercie les élus et leur donne rendez-vous à la prochaine réunion du comité syndical le 14 octobre 2024.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.***